

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 213

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 213 1 février 1973
Dixième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc

Abonnement
pour une année: 33 francs
Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier
Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Ruth Dreifuss
Jean-Claude Favez

213

Domaine public

Honeywell tient sa revanche: un emprunt de 80 millions

Mardi soir 23 janvier, M. Wæber, conseiller d'Etat de Fribourg, responsable des Finances, est informé que la commission fédérale instituée pour contrôler, dans un but conjoncturel, le marché des émissions publiques, autorisait le canton de Fribourg à emprunter 30 millions. M. Wæber espérait 50 millions, et, à supposer qu'il ait pris une marge, 40 millions pour le moins. Au-dessous de ce minimum, l'équipement du canton en pâtira.

Le lendemain, M. Wæber trouvait sur son bureau un prospectus des trois grandes banques commerciales suisses, avec, comme mouches du coche cosignataires, les banques privées de Zurich, Genève, Sarasin & Cie, annonçant le placement du 26 au 31 janvier d'un emprunt en argent suisse de 80 millions par Honeywell Capital.

Honeywell, deux fois et demi mieux servi que Fribourg. Et Fribourg n'est que la tête de liste d'une longue série de déçus.

Certes, Honeywell a vu son emprunt admis avant que ne fonctionne la Commission ; mais il a reçu la bénédiction de la Banque nationale.

La logique du système est la suivante. Les limitations de croissance des prêts imposés aux banques suisses par le Conseil fédéral feront que les liquidités du marché ne seront peut-être pas épuisées ; cet argent en quête de placement risque, dès lors, de s'investir par des voies détournées non contrôlables. Mieux vaut l'exporter, pense la Banque nationale. D'où 80 millions pour Honeywell.

En chemin de cette logique sont rendus des services traditionnels de bonne société capitaliste : commissions intéressantes pour les banques, pos-

sibilités de placement pour les fraudeurs du fisc (les intérêts ne seront pas soumis à l'impôt anticipé suisse), maintien du taux d'intérêt à un niveau assez élevé.

A côté de la logique de la Banque nationale, il y a celle, non contradictoire, d'Honeywell. Sa société financière, créée en 1971, se trouve à Willemstad, Curaçao, Antilles néerlandaises. Pourquoi ? si ce n'est pour des commodités quant à la liberté des changes et pour des avantages fiscaux. Mais la maison mère de Minneapolis cautionne l'emprunt, solidairement (voir également, en page 7, notre article d'actualité genevoise au sujet d'Honeywell).

Elle se vante, dans la publicité pour son emprunt, que le 17 % de son chiffre d'affaires, soit 336 millions de dollars, est constitué par sa production militaire ; que nombre de travaux dans ce domaine sont classés secrets...

Les 80 millions sortis de Suisse pourront être réinvestis, hors des Etats-Unis, au gré de la politique d'Honeywell, en informatique, en systèmes de contrôles ou... en production militaire.

Ainsi la Suisse surveille l'exportation d'armes, mais pas celle des capitaux destinés aux entreprises étrangères d'armements. Et pourtant, Honeywell était dans la mire de l'opinion publique. Et pourtant l'autorisation d'emprunter lui a été accordée avant que ne soit conclue la paix au Vietnam.

Ainsi la Suisse va freiner la satisfaction des besoins en équipements de sa population, mais exporter l'argent refusé aux collectivités publiques locales à Curaçao.

Drôle de logique.